SDEE
de la Lozère

territoire d'énergie
LOZERE

Rapport d'activités 2021

NOS MISSIONS

Expert des énergies, du développement durable et des réseaux, le SDEE se positionne comme l'un des acteurs incontournables de l'aménagement du territoire en Lozère.

Véritable outil de mutualisation et de proximité, il soutient et accompagne les collectivités et maîtres d'ouvrage dans la réalisation de leurs projets.

territoire d'énergie LOZERE

NOUVEAU

Efficacité énergétique

Engagé depuis plusieurs années sur la thématique de la transition énergétique, le SDEE a souhaité renforcer le soutien qu'il propose à ses adhérents et les accompagne désormais dans la rénovation énergétique de leurs bâtiments.

Électrification rurale

Le SDEE est propriétaire de l'ensemble des réseaux électriques basse et moyenne tensions. Il réalise pour les communes rurales des opérations de renforcement, d'extension, d'effacement et de sécurisation.

Achat groupé d'électricité

En association avec 10 syndicats d'énergie, le SDEE coordonne, sur le département, un groupement de commandes pour l'achat d'électricité ouvert à tout organisme public.

Éclairage public

Gestionnaire de plus de 25 000 points lumineux, le SDEE réalise, avec ses propres équipes techniques, les travaux, la rénovation et la maintenance de l'éclairage public de 149 communes rurales du département.

Chaleur renouvelable

Opérateur territorial pour le développement de la chaleur renouvelable en Lozère, le SDEE apporte un appui administratif et technique aux porteurs de projets publics et privés pour des opérations de chauffage et de production d'eau chaude à partir de géothermie, de solaire thermique ou de bois-énergie.

1 SYNDICAT
10 COMPÉTENCES

Environnement

Le Syndicat assure avec ses propres agents le fonctionnement de l'Usine de traitement et de l'Installation de stockage des déchets de Rédoundel, les transports depuis les centres de transfert, l'organisation du traitement des produits issus des déchèteries et l'organisation des collectes sélectives.

Énergies renouvelables

Le Syndicat est compétent pour établir et/ou exploiter tout équipement de production d'énergies renouvelables et notamment des installations photovoltaïques.

Eau et assainissement

Le SDEE possède une équipe spécialisée assurant des interventions depuis les ouvrages de captage jusqu'à la station d'épuration. Il développe également des outils de gestion patrimoniale des réseaux (cartographie, télégestion,...). L'objectif est de proposer aux collectivités des prestations permettant de rendre le meilleur service aux usagers tout en maîtrisant les coûts.

Bornes de recharge pour véhicules électriques

Le Syndicat est compétent pour l'installation et l'exploitation d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques. Depuis fin 2017, 38 bornes sont opérationnelles sur le territoire, soit 35 accélérées et 3 rapides.

Voirie

Le SDEE coordonne le programme départemental dédié à la réalisation de travaux de voirie communale. Ces opérations d'investissement sont destinées au maintien des voies en bon état et à la modernisation de tronçons pour la sécurité des usagers.

ÉDITORIAL

Alain ASTRUC
Président du SDEE
Maire de Peyre en Aubrac

En 2021, malgré un contexte toujours délicat en raison des restrictions sanitaires, l'activité du SDEE n'en a pas moins été particulièrement dense, comme l'atteste le présent rapport que j'ai le plaisir de vous présenter.

En matière d'Électrification, le SDEE a maintenu son niveau d'investissement avec un volume de travaux atteignant plus de 4 millions d'euros. L'année écoulée a également été marquée par la prise d'effet du nouveau contrat de concession pour la distribution publique d'électricité, renouvelé avec Enedis et EDF pour une durée de 30 ans.

Dans le domaine de l'Environnement et du traitement des déchets, le SDEE a lancé en fin d'année 2021 un vaste programme d'aménagement et de rénovation des points recyclage afin de renforcer les performances de tri sélectif, programme qu'il soutient financièrement et qui s'étalera sur plusieurs années.

Aux côtés des collectivités, notamment des plus petites, le SDEE a également poursuivi sur l'année 2021 le développement des prestations de gestion patrimoniale des réseaux d'Eau et d'assainissement.

En sa qualité de coordonnateur du programme départemental de Voirie communale, le SDEE, en partenariat avec l'agence départementale Lozère Ingénierie, continue d'assurer annuellement le suivi administratif et financier de près de 300 chantiers représentant un volume financier de plus de 5 millions d'euros.

Enfin, le SDEE continue de développer son accompagnement dans le domaine de la Transition énergétique, avec notamment :

- la mise en œuvre d'un nouveau programme de rénovation de l'Éclairage public, en lien avec le label de Réserve Internationale de Ciel Etoilé (RICE) et le plan "France Relance" ;
- le soutien aux projets de Chaleur renouvelable et plus récemment d'Efficacité énergétique, dans l'objectif de maximiser le taux de concrétisation des dossiers étudiés ;
- la prise de participation au sein de sociétés de production d'Énergies renouvelables électriques ;
- le lancement en fin d'année de l'élaboration d'un Schéma Directeur pour les Infrastructures de Recharge pour Véhicules Electriques (SDIRVE), en partenariat avec les 12 syndicats d'énergie de l'Entente Territoire d'Énergie Occitanie.

Ces actions qui contribuent au rayonnement du territoire n'auraient pu aboutir sans le soutien et la confiance de nos collectivités adhérentes et des membres du Comité et du Bureau Syndical, que je tiens à remercier tout particulièrement.
Mes remerciements vont également aux équipes techniques et administratives du SDEE pour leur savoir-faire, leur mobilisation et leur souci d'une action de grande qualité au service de notre territoire.

SOMMAIRE

Éditorial	4	Bornes de recharge pour véhicules électriques	18
Les temps forts 2021	5	Énergies renouvelables	19
Nouvelle identité visuelle	6	Chaleur renouvelable	20
Renforcement de la communication	7	Achat groupé d'électricité	22
Électrification rurale	8	Efficacité énergétique	24
Éclairage public	10	Bilan du siège administratif	26
Environnement	12	Moyens humains	27
Voirie	15	Comptes administratifs 2021	28
Eau et assainissement	16	Organigramme	30

LES TEMPS FORTS 2021

FÉVRIER

1er comité de pilotage du Contrat de Développement de la Chaleur Renouvelable en Lozère

MARS

Tournage de l'émission C Jamy (France 5) avec l'équipe Éclairage public

AVRIL

Assemblée Générale

Inspection DREAL du centre de traitement des déchets de Rédoundel

MAI

Installation des ruches à Rédoundel

AG de l'entente Territoire d'Énergie Occitanie

JUILLET

Stands de sensibilisation sur le Tour Cycliste Féminin de l'Ardèche

1ère réunion de la Commission Environnement

SEPTEMBRE

Démarrage des travaux d'extension pour le relais téléphonique de Finiels

OCTOBRE

1er Salon des Maires et Collectivités Locales de la Lozère

NOVEMBRE

1ère réunion de la Commission Énergie et Réseaux

Remise d'un chèque à l'AFM Téléthon

NOUVELLE IDENTITÉ VISUELLE

LE SDEE SE MET AUX COULEURS DE LA MARQUE TERRITOIRE D'ÉNERGIE

Afin de permettre une identification plus claire et plus forte des Autorités Organisatrices de la Distribution d'Énergie et renforcer leur lisibilité à l'échelle nationale par la création d'une identité visuelle commune, la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies, qui regroupe l'ensemble des syndicats d'énergie départementaux de France, a initié une marque collective appelée "territoire d'énergie".

Déclinée localement sous le logo territoire d'énergie Lozère, la marque vise à mettre en avant l'implication des syndicats d'énergie dans la transition énergétique.

Le SDEE ayant souhaité adhérer à cette marque, il a également décidé de faire évoluer son logo historique afin de le faire coexister plus facilement avec celle-ci.

Le logo historique du SDEE dans sa nouvelle version restera le logo d'identification principal du Syndicat et pourra être utilisé de façon concomitante avec le logo territoire d'énergie Lozère, en fonction des domaines de compétence et des supports de communication du Syndicat.

SDEE de la Lozère → SDEE de la Lozère — territoire d'énergie LOZERE

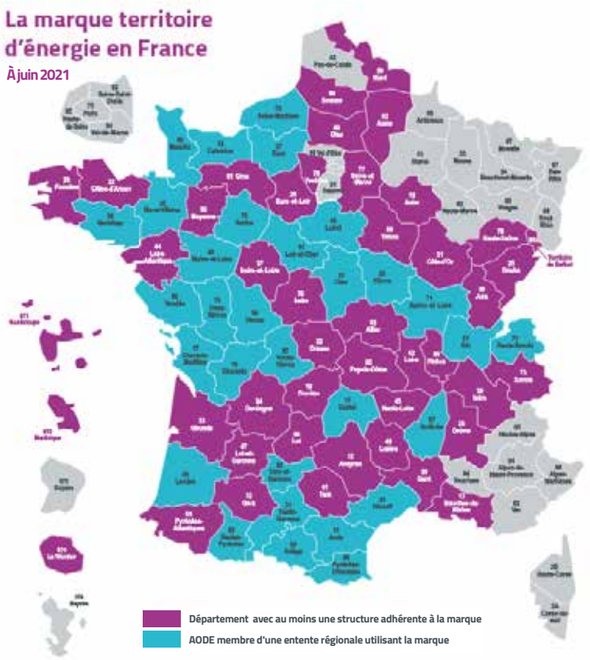

DES PICTOGRAMMES POUR MIEUX IDENTIFIER LES ACTIVITÉS DU SDEE

Pour faciliter l'identification des différentes activités exercées par le SDEE, des pictogrammes avec une couleur dédiée ont également été mis en place.

- Électrification Rurale
- Éclairage Public
- Environnement
- Eau et Assainissement
- Voirie
- Mobilité Électrique
- Énergies Renouvelables
- Chaleur Renouvelable
- Achat Groupé d'Électricité

Nouveauté 2021 Efficacité Énergétique

RENFORCEMENT DE LA COMMUNICATION DU SYNDICAT

Avec l'envie de faciliter l'accès à l'information de ses adhérents et du grand public, le SDEE a mis en ligne son nouveau site Internet. Dans la continuité de l'adhésion du Syndicat à la marque territoire d'énergie, ce site en reprend les couleurs. Il se veut plus ergonomique et riche en informations, en permettant de connaître plus en détail l'ensemble des missions exercées par le SDEE, des plus anciennes aux toutes nouvelles.

TOTALEMENT REPENSÉ, LE NOUVEAU SITE DU SDEE PERMET DE :

- Découvrir ses différentes compétences et missions ;
- S'informer sur la gouvernance et l'organisation des services ;
- Effectuer certaines démarches (déclarer une panne éclairage public, demander un raccordement au réseau électrique) ;
- Accéder aux dernières actualités ;
- Télécharger tout un ensemble de ressources (délibérations, rapports d'activités, documentation spécifique...).

Vous pouvez le visiter dès à présent
et y trouver toutes les informations dont vous avez besoin à l'adresse suivante :
www.sdee-lozere.fr

DE NOUVEAUX SUPPORTS DE COMMUNICATION

LES SYNTHÈSES DES COMITÉS ET BUREAUX SYNDICAUX

Après chaque réunion, une synthèse des travaux et décisions adoptées en séance est désormais adressée à l'ensemble des délégués.

LES PLAQUETTES DE PRÉSENTATION DES ACTIVITÉS

Afin de permettre une présentation détaillée de chaque activité du SDEE et d'aider nos différents interlocuteurs à mieux nous connaître, des fiches ont été rédigées (à ce jour 6/10).

Ces documents sont téléchargeables sur le site du SDEE.

ÉLECTRIFICATION RURALE

Propriétaire des ouvrages de distribution publique d'électricité situés sur son territoire (réseaux moyenne et basse tensions), le SDEE est en charge de l'organisation du service public de l'électricité pour l'ensemble des communes du département de la Lozère.

En tant qu'Autorité Organisatrice de la Distribution d'Énergie (AODE), il assure la maîtrise d'ouvrage d'une partie des travaux réalisés sur le réseau et en confie l'exploitation à Enedis, au travers d'un contrat de concession.

136
opérations d'électrification

4,1 M€ HT
de travaux en 2021

ACTIVITÉ 2021 DU SERVICE

En 2021, le SDEE a investi plus de 4 millions d'euros pour raccorder de nouveaux usagers, moderniser et améliorer la qualité des réseaux électriques du territoire lozérien.

ENFOUISSEMENT (1,3 M€ de travaux)

21 dossiers
7 km
4 postes de transformation

Outre un aspect esthétique évident, les travaux d'effacement des réseaux électriques aériens participent au renouvellement et à la sécurisation des réseaux.

EXTENSION (1,8 M€ de travaux)

87 opérations
25 km
6 postes de transformation

Le SDEE gère les demandes d'extension pour le raccordement des particuliers, professionnels ou collectivités. Elles peuvent concerner la création d'un nouveau réseau ou une prolongation du réseau existant.

RENFORCEMENT (600 k€ de travaux)

14 opérations
2,7 km
5 postes de transformation

Le SDEE investit sur le réseau électrique afin de s'adapter à l'accroissement de la demande en électricité et résorber les variations de tension constatées par les usagers.

SÉCURISATION (400 k€ de travaux)

14 opérations
1,5 km
2 postes de transformation

Ces travaux sont destinés à supprimer progressivement les fils nus qui sont les plus exposés aux aléas climatiques et donc les plus vulnérables. Ces réseaux aériens nus sont remplacés par des fils torsadés ou des réseaux souterrains.

ZOOM SUR...

MISSION D'ASSISTANCE POUR LA PERCEPTION DES REDEVANCES D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC (RODP)

Face au constat généralisé de l'insuffisance du paiement par certains opérateurs de réseaux de communications électroniques aux collectivités des redevances dues (Redevance d'Occupation du Domaine Public, Redevances locatives des infrastructures d'accueil de communications électroniques appartenant aux collectivités), le SDEE a mis en place un service d'assistance mutualisé auprès des communes pour le contrôle et le recouvrement de ces RODP.

Grâce à cet accompagnement, le SDEE souhaite permettre à ses communes adhérentes, et notamment aux plus petites, de mieux contrôler et maîtriser les montants des redevances dues par les opérateurs. A ce jour, ce sont plus de 120 000 € qui ont pu être récupérés au bénéfice de 27 communes.

LE PATRIMOINE RÉSEAU

LE RÉSEAU MOYENNE TENSION (HTA)*

Longueur : 3 486 km (+27 km soit 0,8%)
Principalement renouvelé par Enedis

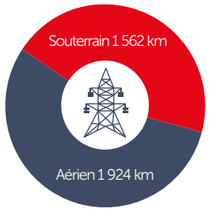

LE RÉSEAU BASSE TENSION (BT)*

Longueur : 2 541 km (+29 km soit 1,2%)
Principalement créé et renforcé par le SDEE

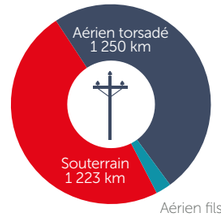

Il reste 57,5 km de réseau aérien en fils nus sur le territoire lozérien soit une suppression de 2,5 km par rapport à 2019.

Aérien fils nus : 57,5 km

(*) Chiffres 2020 - A l'heure où nous rédigeons ce rapport, les chiffres 2021 consolidés du patrimoine de la concession ne sont pas encore disponibles

LES POSTES DE DISTRIBUTION HTA/BT*

3 014 postes en Lozère soit en moyenne :
- 22 usagers par poste ;
- 91 m de réseau HTA ou BT par usager.

AVANT/APRÈS TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT
Laval du Tarn

CONTRÔLE DE LA CONCESSION

TEMPS MOYEN DE COUPURE	Critère B : temps moyen d'interruption du service de distribution d'électricité subi par les clients raccordés en BT. En 2020, en Lozère : 131 min Moyenne nationale : 67 min INSATISFAISANT	TENUE DE TENSION	La tenue de tension se situe à 1,19% alors que le décret impose 3%. CONFORME
RENOUVELLEMENT DU RÉSEAU	Mises en service Enedis : 10,6 km de lignes HTA (10,3 km en souterrain et 0,3 km en aérien sur de la prolongation de durée de vie (PDV)). Seuil théorique minimum de renouvellement : 70 km/an. INSATISFAISANT	CONTINUITÉ DE FOURNITURE	En 2020 : 7,47% Imposé par le décret : 5%. NON CONFORME

Lorsque plusieurs abonnés subissent des chutes de tension répétées, il est important d'en informer le SDEE.
N'hésitez pas à nous contacter : 04 66 65 35 01
ou electrification@sdee48.fr

PROJET DE RÉFORME DU FONDS D'AMORTISSEMENT DES CHARGES D'ELECTRIFICATION (FACÉ)

En juillet dernier, le SDEE a alerté Madame Barbara POMPILI, Ministre de la Transition écologique, et Madame Jacqueline GOURAULT, Ministre de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales, au sujet du projet de réforme du Fonds d'Amortissement des Charges d'Électrification (FACÉ) qui vise à la baisse des taux de subvention du FACÉ.

Outil indispensable d'aménagement du territoire et d'équité territoriale, le FACÉ contribue depuis des décennies au financement de certains travaux d'électrification à hauteur de 80%, en prenant en considération le fait qu'il y a cinq fois plus de linéaire de distribution électrique par abonné en milieu rural qu'en milieu urbain. Ainsi, la part à financer des collectivités sur les travaux d'électrification rurale assure, par la péréquation financière, une égalité des coûts d'accès au réseau de distribution d'électricité entre les consommateurs ruraux et urbains.

Bien que la réponse du gouvernement se soit montrée rassurante, l'émergence de cette réflexion constitue un signal négatif pour les élus du monde rural remettant en cause le niveau de solidarité en faveur des territoires ruraux et les outils de péréquation existants. Elle s'avère par ailleurs être une véritable erreur d'appréciation allant à l'encontre de la politique de transition énergétique engagée par l'Etat, dans laquelle les territoires ruraux se préparent à jouer un rôle décisif en accueillant de grandes capacités de productions d'énergies renouvelables qu'il faudra évacuer par les réseaux vers les centres urbains.

ACTU 2021

RACCORDEMENT DU RELAIS TÉLÉPHONIQUE DE FINIELS

Dans le cadre du programme "New Deal", le SDEE procède régulièrement au raccordement de nouveaux relais de téléphonie mobile. En septembre dernier, ce sont les travaux du relais de Finiels qui ont été engagés, dont la mise en service est intervenue en janvier.

Cette opération d'envergure a consisté en la création de 4 km de réseau moyenne tension et 1 km de réseau basse tension, pour un montant d'investissement de 351 000 €. Le financement de l'opération a été assuré par la perception de la Part Couverte par le Tarif (PCT) versée par Enedis et la contribution appelée auprès de Bouygues Télécom.

A SUIVRE EN 2022...

ALLONGEMENT DES DÉLAIS DE RÉALISATION DES TRAVAUX

Les entreprises en charge de travaux d'électrification font actuellement face à une forte demande d'études et de travaux. Le manque de personnel, les difficultés pour recruter et les contraintes administratives ne facilitent pas l'avancée des dossiers.

Face à cette situation, des retards de réalisation sont à prévoir dans les mois à venir. La programmation des chantiers doit donc être anticipée le plus en amont possible, afin de tenir compte des délais d'instruction et de réalisation de chaque opération.

ÉCLAIRAGE PUBLIC

Depuis près de 50 ans, le SDEE propose aux communes lozériennes un accompagnement complet pour la gestion de leurs installations d'éclairage public.
Il apporte son expertise, conseille et accompagne les collectivités dans l'étude, l'exécution et le financement de leurs travaux.
L'équipe technique dédiée du SDEE, composée de 6 agents, assure également l'entretien et la maintenance de près de 25 000 points lumineux, pour le compte de 149 communes.

1 986
dépannages

1,6 M€
de travaux en 2021

ACTIVITÉ 2021 DU SERVICE

Le SDEE intervient au titre de l'éclairage public pour l'ensemble des communes rurales lozériennes lui ayant transféré la compétence. En 2021, le service a procédé **au remplacement de 808 lanternes** pour un total de **1,6 million d'euros**.

Ces travaux intègrent les **1 986 opérations de dépannage** réalisées en 2021, soit 100 de moins par rapport à l'année 2020. Hormis la pose de décorations de fin d'année, les autres activités sont en légère baisse par rapport aux années précédentes.

1
opération d'éclairage sportif

2
illuminations de site ou de monument

30
opérations de pose de décorations de fin d'année

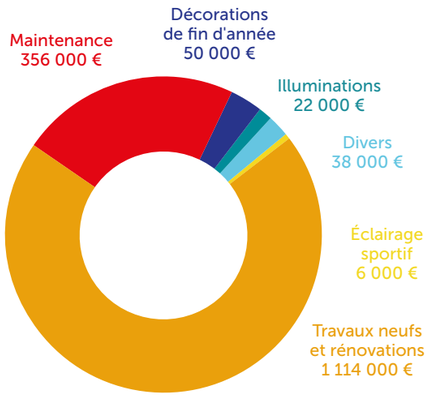

ÉTAT D'AVANCEMENT DES PROGRAMMES DE RÉNOVATION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC

Depuis 2012, le SDEE a porté huit programmes de rénovation de l'éclairage public qui, en 10 ans, ont permis de rénover près d'un tiers du parc des communes rurales du département de la Lozère, contribuant ainsi à la réduction des consommations d'énergie et à la diminution de la pollution lumineuse.

CINQ PROGRAMMES DE RÉNOVATION SONT ACTUELLEMENT EN COURS D'ACHÈVEMENT

Programme de rénovation de l'éclairage public pour l'efficacité énergétique (P3E) 84 communes	Programmes en zone Parc national des Cévennes			
	PNC 1 7 communes	PNC 2 10 communes	PNC 3 7 communes	FRANCE RELANCE 14 communes
Montant : 3,1 M€ SDEE : 850 k€ FEDER : 933 k€ Communes : 1,3 M€	Montant : 279 k€ SDEE : 105 k€ FEDER : 89 k€ Communes : 85 k€	Montant : 543 k€ SDEE : 190 k€ FEDER : 195 k€ Communes : 158 k€	Montant : 54 k€ SDEE : 15 k€ FEDER : 14 k€ Communes : 25 k€	Montant : 331 k€ SDEE : 119 k€ PnC : 96 k€ Communes : 116 k€
EN COURS	100% réalisé	100% réalisé	EN COURS	EN COURS

Le SDEE toujours mobilisé aux côtés du Parc national des Cévennes (PnC)

Dans le cadre du plan lancé par le Gouvernement, baptisé "France Relance", le Parc national des Cévennes a obtenu une enveloppe financière de 500 000 € et a décidé de conduire un nouveau programme de rénovation de l'éclairage public à destination de communes de Lozère, du Gard et de l'Ardèche.
De son côté, le SDEE a souhaité poursuivre son action auprès de ses collectivités adhérentes et décidé de soutenir cette opération en maintenant l'application de ses participations au bénéficie des communes concernées par ce nouveau programme.
Les nombreuses demandes de financement adressées au Parc national des Cévennes dans le cadre de cette opération ont contraint le PnC à réduire le taux de participation qu'il prévoyait d'apporter aux collectivités, afin de favoriser la réalisation d'un maximum de travaux.
C'est donc une enveloppe complémentaire de près de 54 000 € que le SDEE a décidé de mobiliser, confirmant ainsi son engagement auprès de ses collectivités adhérentes et du Parc national des Cévennes, avec qui il travaille déjà depuis plusieurs années en faveur du label de Réserve Internationale de Ciel Étoilé des Cévennes.

ZOOM SUR...

TOURNAGE DE L'ÉMISSION C JAMY

Le 4 mars, dans le cadre du tournage de l'émission C Jamy sur le thème de la pollution lumineuse, France 5 est venue à la rencontre de nos agents à Prades, sur la commune de Gorges du Tarn Causses, pour effectuer différentes prises de vues et interviews alors qu'ils procédaient au remplacement de lanternes énergivores.

Les travaux effectués sont en lien étroit avec le label RICE (Réserve Internationale de Ciel Etoilé), obtenu en 2018 par le Parc national des Cévennes et dont le SDEE est partenaire.

ZOOM SUR...

INSTALLATION DE MÂTS AUTONOMES

Courant 2021, les équipes du SDEE ont procédé à la sécurisation du parking de covoiturage de Banassac, avec la mise en place d'un système d'éclairage public innovant.

Le réseau déjà existant étant trop éloigné, des mâts autonomes dotés de panneaux solaires et de détecteurs de présence ont été installés aux abords du parking. Cette solution a permis à la commune de réaliser des économies sur les coûts d'installation des points lumineux, tout en garantissant une solution d'éclairage à "énergie renouvelable".

L'installation d'un mât autonome présente un double avantage, en permettant de faire face à une contrainte de raccordement électrique à des coûts maîtrisés. Le coût d'installation d'un mât autonome est estimé à environ 3 500 €, ce qui représente environ 95 ml de tranchée avec la fourniture et la pose d'un candélabre.

Cette solution doit toutefois être étudiée au cas par cas, en tenant compte notamment de l'exposition des lieux à éclairer, des durées et niveaux d'éclairement attendus ; un raccordement au réseau électrique offrant parfois davantage de sécurité.

ACTUS 2021

INSTALLATION D'ÉCLAIRAGE SPORTIF À SAINT SAUVEUR DE PEYRE

C'est au cours du mois de juillet que l'équipe Éclairage public du Syndicat a procédé à la mise en place et au réglage d'un nouvel éclairage LED sur les installations sportives de la commune déléguée de Saint Sauveur de Peyre. De quoi permettre à chacun de profiter des terrains de tennis et de pétanque durant les longues soirées d'été.

Le SDEE intervient régulièrement sur ce type d'installation qui nécessite l'utilisation de matériel spécifique, tel qu'une nacelle allant jusqu'à 22 mètres de haut.

EXTENSION DES LOCAUX DE L'ÉQUIPE TECHNIQUE

La mise en vente de locaux attenants au bâtiment du Service Éclairage public du SDEE, à Marvejols, a conduit le Syndicat à saisir cette opportunité pour agrandir son atelier.

Inauguré le 2 novembre 2021, l'aménagement de ce nouvel espace, d'une superficie de 400 m² de bâtiment et 200 m² de terrain, permet de disposer d'une zone de stockage complémentaire pour les véhicules et le matériel de chantier utilisés par les agents du SDEE.

ENVIRONNEMENT

En garantissant le même niveau de service et une péréquation des coûts, le SDEE exerce la compétence "traitement des déchets ménagers et assimilés" pour l'ensemble du département de la Lozère ainsi que d'un territoire limitrophe : la communauté de communes de Cayres-Pradelles en Haute-Loire.

Il assure à ce titre la gestion directe du centre départemental de traitement et de stockage des déchets situé au Rédoundel et réalise également des prestations de transfert, de transport, de tri et de valorisation des déchets, ou en confie l'exécution à des prestataires privés, au travers de marchés publics.

21 701
tonnes d'ordures ménagères

6,3 M€
de budget en 2021

CENTRE DÉPARTEMENTAL DE TRAITEMENT DES DÉCHETS

L'usine de traitement du Rédoundel a accueilli, en 2021, **21 701 tonnes d'ordures ménagères résiduelles**, soit 233 tonnes supplémentaires par rapport à 2020 (+1,1%).

USINE DE TRAITEMENT

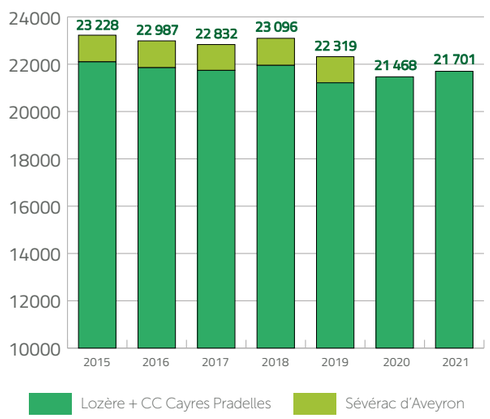

BILAN MATIÈRE ORDURES MÉNAGÈRES

	Tonnages	%
USINE DE TRAITEMENT	21 701 T	100%
Fraction fine organique	11 934 T	55%
Pertes (eau + matière)	5 511 T	46%
Matière stabilisée et séchée (stockage)	6 277 T	53%
Valorisation métaux (acier + aluminium)	146 T	1%
Fraction intermédiaire	6 055 T	28%
Valorisation (matière + énergétique)	3 695 T	61%
Refus (stockage)	2 360 T	39%
Fraction grossière (stockage)	3 712 T	17%
INSTALLATION DE STOCKAGE	12 349 T	57%

Malgré des tonnages entrants en légère hausse, certainement inhérents à la reprise économique, le bilan matière pour l'année 2021 est globalement satisfaisant et enregistre **une diminution de 618 tonnes en décharge (-4,8%)** par rapport à l'année 2020.

La nouvelle chaîne de tri des métaux sur la fraction fine et les prestations de "Traitement et Valorisation des OMr" sur la fraction intermédiaire, avec un **taux de valorisation d'environ 85%,** ont permis d'accroître le taux global de valorisation (matière et énergétique), réduisant ainsi les quantités mises en décharge.

QUE RESTE-T-IL DANS NOS POUBELLES ?

Pour connaître la part restante des déchets à valoriser dans nos poubelles, ou pouvant faire l'objet d'actions de prévention, le SDEE a lancé en fin d'année une grande campagne de caractérisation des ordures ménagères.

Celle-ci se déroulera en trois phases : automne 2021, printemps et été 2022.

DÉCHÈTERIES

Le SDEE assure le transport et la gestion du traitement des déchets dangereux et non dangereux issus des 24 déchèteries desservant l'ensemble du territoire lozérien.
Au total, **16 678 tonnes** ont été récupérées en 2021, soit une quantité tous matériaux confondus en hausse de 1 473 tonnes **(+ 9,7%)** par rapport à l'année 2020, qui avait elle-même déjà enregistré une forte augmentation par rapport aux années précédentes.

DÉCHETS NON DANGEREUX

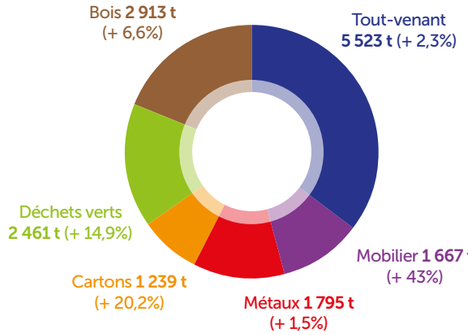

DÉCHETS DANGEREUX

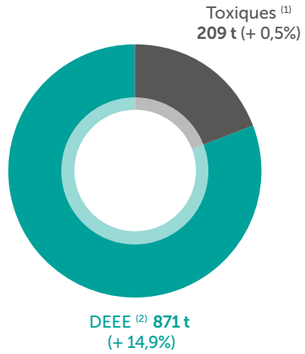

(1) Hors huiles de vidange et batteries
(2) Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques

Le Mobilier enregistre la plus forte progression (+ 43%) grâce à la généralisation, sur 23 des 24 déchèteries de Lozère, de bennes dédiées. Celles-ci permettent, via l'éco-organisme Écomobilier, le recyclage et la réutilisation du mobilier domestique usagé, permettant ainsi de le détourner des bennes tout-venant, bois ou métaux.

COLLECTES SÉLECTIVES

Propriétaire du parc de colonnes d'apport volontaire sur l'ensemble du département, le SDEE assure la gestion des collectes sélectives Verre, Papier et Emballages.

En 2021, **6 404 tonnes de déchets recyclables** ont été collectées, soit une quantité tous matériaux confondus en augmentation de 560 tonnes **(+ 9,6%)** par rapport à l'année précédente.

	VERRE	PAPIER	EMBALLAGES
Tonnages collectés	3 124 T	1 377 T	1 903 T
Évolution 2020/2021	+ 11,8%	+ 6,8%	+ 8,1%

ACTU 2021

ACQUISITION D'UN NOUVEAU COMPACTEUR À DÉCHETS

Le SDEE a procédé fin 2021 au remplacement de l'ancien compacteur à déchets qui comptabilisait 15 500 heures de fonctionnement.

Acquis d'occasion et reconditionné à neuf par la société Bergerat Monnoyeur, ce nouvel équipement est doté des mêmes fonctionnalités que son prédécesseur (godet avant de 5 tonnes et roues en pieds de mouton pour faciliter la compaction). Il permettra d'améliorer le quotidien des agents en charge de l'exploitation de la décharge en offrant un poste de travail plus ergonomique et sécurisant grâce à sa cabine pressurisée et climatisée.

A SUIVRE EN 2022...

AMÉNAGER ET RÉNOVER LES POINTS RECYCLAGE

À la suite des colonnes de collecte sélective métalliques (voir photo ci-contre), le SDEE a lancé en fin d'année 2021 un programme de 4 ans destiné à la modernisation du parc lozérien de points recyclage.

L'objectif de ce programme est de rénover, agrandir ou rendre plus attrayants les points de collecte réalisés au milieu des années 2000 et devenant vieillissants, mais aussi d'harmoniser la signalétique (totems) et d'optimiser ce réseau de points d'apport volontaire. Les travaux pourront, au choix, être portés par les structures de collecte ou par les communes, en fonction des organisations locales.

QUAND LES ABEILLES S'INVITENT AU RÉDOUNDEL

Souhaitant renforcer ses actions sur le thème de l'environnement et du développement durable, notamment à destination des publics scolaires, le SDEE a conclu en 2021 un partenariat avec le Syndicat Apicole de la Lozère afin d'installer un rucher pédagogique sur son site de traitement des déchets ménagers du Rédoundel.

Le SDEE a associé à cette opération les écoles primaires de Badaroux et du Chastel-Nouvel en leur confiant la décoration des ruches avant leur mise en place. Outre le produit de la récolte qu'il redistribuera aux écoles, le Syndicat proposera également chaque année du contenu pédagogique adapté ainsi que des rencontres avec David BLANC du Rucher du Sallassous, apiculteur référent du projet, afin de sensibiliser les enfants à la préservation des abeilles et à leur rôle essentiel de pollinisateur.

INFORMER ET COMMUNIQUER SUR LA GESTION DES DÉCHETS

CONNAISSANCE DES COÛTS

Le SDEE anime depuis plusieurs années la mission d'**Observatoire Départemental des Déchets**. Dans ce cadre, le Syndicat accompagne ses collectivités adhérentes dans l'optimisation de leur politique de gestion des déchets ménagers et les initie à la connaissance des coûts du service public de prévention et gestion des déchets.

Grâce à un financement de l'ADEME, le SDEE bénéficie depuis 2019 d'un accompagnement par le bureau d'étude ADEKWA pour le remplissage et l'analyse des **matrices des coûts** de ses collectivités mais aussi de sa propre matrice. L'objectif : **faire ressortir des pistes d'améliorations et de maîtrise des coûts** adaptées à chaque structure de collecte ou d'une manière plus générale au niveau départemental.

Le remplissage de ces matrices permet également à l'ADEME de mettre à jour son référentiel national des coûts et de partager les expériences afin de faire émerger des solutions pour améliorer la gestion de nos déchets.

ÉDUCATION À L'ENVIRONNEMENT

Comme chaque année, les équipes du service Environnement se sont mobilisées pour sensibiliser le grand public et les scolaires, à travers différentes animations.

31 visites ont ainsi été organisées en 2021 pour plus de **570 personnes** et **9 interventions** ont touché au total près de **230 personnes** :

- animations sur la gestion des déchets dans les collèges et lycées ;
- stands de sensibilisation à l'occasion du Tour Cycliste Féminin International de l'Ardèche à Peyre en Aubrac et au Mont Lozère.

ZOOM SUR...

PROJET D'EXTENSION DE L'INSTALLATION DE STOCKAGE DE DÉCHETS DE RÉDOUNDEL : POINT DE SITUATION

Après plus de 5 ans d'études, le dossier pour la demande de renouvellement d'autorisation d'exploitation et d'extension de l'Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux de Rédoundel a obtenu le statut "complet", permettant ainsi l'ouverture de l'enquête publique.

Cette enquête, destinée à recueillir l'avis des collectivités, des riverains et du grand public, s'est déroulée du 12 octobre au 15 novembre 2021 et s'est conclue par un avis favorable de la part du commissaire enquêteur, sous réserve de quelques recommandations concernant principalement l'information des riverains en cas d'incident ou de dysfonctionnement du site.

Cet avis favorable permet de poursuivre l'instruction du dossier et ainsi d'envisager la délivrance du nouvel arrêté d'autorisation d'exploiter au cours de l'année 2022.

- **2016** — Choix du bureau d'études, Rédaction du mémoire
- **2018** — Dépôt du dossier (1ère version), Début de l'examen du dossier
- **2019/2020** — Études complémentaires, Faune et flore
- **2020** — Dépot du dossier complété (octobre)
- **2021** — Recevabilité du dossier, Enquête publique
- **2022** — Délivrance de l'arrêté d'autorisation

VOIRIE

La Lozère compte environ 5 000 km de voiries communales mis chaque année à l'épreuve du temps et du climat. L'entretien de ces routes, essentielles au quotidien de milliers de lozériennes et lozériens, représente un budget considérable pour les collectivités (communes et/ou EPCI).

Afin de les épauler dans la gestion de leurs programmes de travaux, le SDEE assure la coordination d'un groupement d'achat et travaille en étroite collaboration avec l'agence départementale Lozère Ingénierie, afin d'offrir une solution d'accompagnement complète, allant de la phase de recensement des besoins à la réception des travaux.

332 chantiers

5,2 M€ de travaux en 2021

ACTIVITÉ 2021 DU SERVICE

En 2021, le SDEE a participé à la programmation de 5,2 millions d'euros de travaux pour moderniser et améliorer la qualité de nos routes communales.

- **15** appels d'offres
- **109** communes
- **2** communautés de communes

- **332** chantiers
- **84 km** de routes rénovées
- **28 300 tonnes** de grave utilisées

ACTU 2021

INTEMPÉRIES, TRAFIC ÉLEVÉ OU VIEILLISSEMENT NATUREL : LE RÉSEAU ROUTIER NÉCESSITE UN ENTRETIEN RÉGULIER

En Lozère, le réseau routier assure la quasi-exclusivité des déplacements des personnes et des marchandises. Il est donc essentiel que son état soit maintenu à un niveau optimum.

Cependant, au rythme actuel et compte tenu des moyens financiers pouvant être mobilisés et du linéaire traité chaque année, 60 ans seront nécessaires pour procéder au renouvellement de la quasi-totalité du réseau. Afin d'en conserver le bon état, il convient d'assurer fréquemment des travaux d'entretien général ou ponctuel.

ZOOM SUR...

Les principales techniques d'entretien de voirie

Le Pontage : technique à base de mastic bitumineux pour boucher les fissures, limiter la dégradation des bords de la fissure et imperméabiliser la chaussée.

Le PATA (Point A Temps Automatique) : a pour objet la réparation des couches de roulement des chaussées en des points isolés où ceux-ci montrent des dégradations de surface : fissures, faïençage, arrachements, nids de poules...

L'ESU (Enduit Superficiel d'Usure) : couche de roulement de très faible épaisseur réalisée en place et constituée de couches de liant bitumineux et de granulats répandus successivement. L'ESU permet de retrouver l'étanchéité et l'adhérence d'une portion complète de la chaussée.

Les Bétons Bitumineux (BB) :

BB Très Mince et Mince : cette technique permet de réaliser une couche d'usure d'une épaisseur de 2,5 à 4 cm (lorsque la chaussée existante est peu déformée et peu dégradée) qui, après quelques années, pourra être rabotée et refaite. Elle peut aussi être utilisée pour des points particuliers où une forte macro-texture est recherchée.

BB semi-grenu : technique très utilisée en France permettant de rétablir les couches de roulement. L'épaisseur de couche est d'environ 6 cm.

EAU ET ASSAINISSEMENT

Grâce à une équipe dédiée composée de quinze agents et à une expérience dans le domaine de l'eau et de l'assainissement de plus de 40 ans, le SDEE propose aux collectivités lozériennes un ensemble de prestations pour l'entretien et l'amélioration de leurs réseaux, depuis les ouvrages de captage jusqu'aux stations d'épuration.

La mutualisation à l'échelle de plusieurs structures permet ainsi au SDEE de proposer un service de qualité, tout en garantissant aux collectivités une maîtrise de leurs coûts.

Toutefois, l'incertitude sur l'évolution de ce service perdure en raison des transferts de compétence en cours et à venir à l'échelle des EPCI et des difficultés rencontrées pour mettre en place un partenariat avec celles-ci, comme cela avait été fait jusqu'ici avec les communes.

223
installations individuelles vidangées

1,7 M€
de travaux en 2021

ACTIVITÉ 2021 DU SERVICE

Le SDEE intervient sur toute la chaîne des cycles de l'eau et de l'assainissement, aussi bien en prestations techniques (travaux neufs, maintenance et entretien des réseaux et stations d'épuration, vidanges et hydrocurages) qu'en prestations de services (réalisation et actualisation des plans de réseaux d'eau, contrats d'entretien, télégestion).

En 2021, le montant total de ces travaux s'élève à **1,7 million d'euros** avec notamment la réalisation des prestations suivantes :

- la **réparation de fuites** ;
- **l'installation** de compteurs généraux et de compteurs abonnés eau potable ;
- **le nettoyage et la désinfection d'ouvrages de stockage** ainsi que l'installation de **dispositifs de désinfection eau potable** ;
- la **vidange** de fosses septiques, de bacs à graisse et de stations d'épuration ;
- **l'hydrocurage** d'ouvrages (canalisations, assainissement, eaux pluviales...) ;
- **l'entretien et la maintenance** d'équipements électroménaniques.

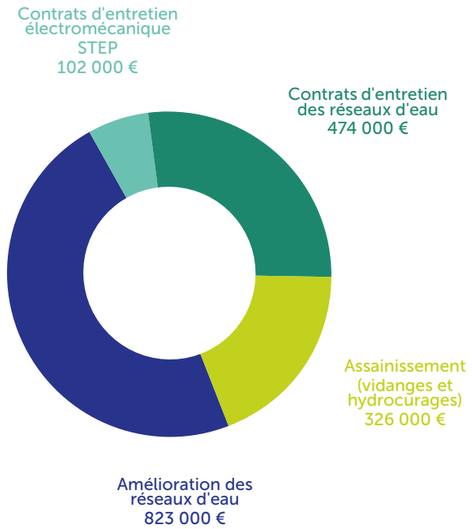

LES PRESTATIONS SPÉCIALISÉES POUR LE CONTRÔLE DES RÉSEAUX

Afin de répondre au mieux aux besoins d'exploitation des réseaux humides, le SDEE propose des prestations à l'aide d'outils spécifiques :

RECHERCHE PAR GAZ TRACEUR

Pour la recherche de fuite sur les réseaux d'eau potable en complément des appareils de recherche acoustique, le SDEE dispose d'un équipement de recherche par gaz traceur. La technique consiste à injecter dans le réseau un gaz contenant une faible proportion d'hydrogène pour ensuite localiser au sol la présence de ce gaz à l'aide d'un détecteur adapté. Cette technique permet notamment la localisation de fuites de très faible débit.

GÉNÉRATEUR DE FUMÉE

Pour la surveillance et le contrôle des réseaux d'assainissement, le SDEE dispose d'un appareil générateur de fumée. L'injection de la fumée dans le réseau d'assainissement permet d'identifier rapidement les points d'entrée d'eau pluviale, afin de définir les travaux nécessaires à la réduction des eaux parasites.

CAMÉRA SUR JONC POUSSÉ

Pour le diagnostic ponctuel des réseaux d'eau pluviale et d'assainissement, une caméra sur jonc poussé permet de visualiser l'état d'une canalisation sur plusieurs dizaines de mètres. Cet équipement sommaire n'est pas adapté à un diagnostic de grande envergure, mais permet d'analyser un bon nombre de dysfonctionnements ponctuels.

LES ASSISES DE L'EAU

Les services du SDEE participent depuis 2019 aux différents groupes de travail des assises départementales de l'eau organisées par les services de l'État et le Département. Ces travaux vont prochainement faire l'objet d'une communication avec la publication d'une feuille de route pour les années à venir. Dans ce cadre, le SDEE doit piloter une action d'assistance à la gestion patrimoniale des réseaux d'eau. Cette action consiste à poursuivre et développer les solutions mutualisées de gestion de plans des réseaux et de surveillance de leur fonctionnement par des dispositifs de télégestion.

Le partage d'un logiciel type WEBSIG et d'un logiciel de supervision des postes de télégestion à l'échelle de plusieurs dizaines de collectivités permet de proposer une solution fonctionnelle, avec les compétences d'exploitation associées, à un coût maîtrisé.

CONTRATS ET PRESTATIONS DE SERVICE

Afin de compléter ses services et favoriser chez les collectivités la réalisation d'interventions préventives sur leurs réseaux d'eau et d'assainissement, le SDEE développe, depuis plusieurs années, des offres complètes d'entretien depuis les ouvrages de captage jusqu'aux installations de traitement.

13 STATIONS SOUS CONTRAT

CONTRAT ÉLECTROMÉCANIQUE

Pour garantir le fonctionnement des stations d'épuration et prévenir d'éventuelles pannes, un électromécanicien assure toute l'année des missions d'entretien et procède, quand cela est nécessaire, aux remplacements de matériels tels que : pompes d'eau potable, pompes d'assainissement, postes de télésurveillance, armoires de commande électrique...

48 COLLECTIVITÉS ADHÉRENTES

CONTRAT D'ENTRETIEN DES RÉSEAUX D'EAU

En place depuis plus de 20 ans, ces contrats ont permis des interventions préventives sur les réseaux. Ils ont été complétés en 2015 par une prestation de cartographie.

ACTU 2021

AUGMENTATION DE L'ACTIVITÉ DU CAMION HYDROCUREUR

Au cours de l'année 2021, une augmentation notable des demandes de prestations d'hydrocurages a été constatée, ceci en raison de besoins complémentaires de transport de boues suite aux évolutions règlementaires liées au COVID19, et à une légère augmentation des demandes de vidange d'assainissement non collectif. Cette augmentation de charge a conduit, notamment au printemps, à un rallongement significatif des délais d'intervention de l'équipe du SDEE. Pour maintenir son niveau de service en 2022, il a donc été décidé de renforcer cette prestation avec un second camion hydrocureur d'un PTAC de 19 tonnes sur une période allant du 1er mai au 31 juillet.

ZOOM SUR...

INSTALLATION DE MEMBRANES D'ÉTANCHÉITÉ

La réhabilitation de l'étanchéité des cuves des nombreux réservoirs d'eau potable du département est un défi pour les années à venir. En effet, nombre de ces ouvrages construits à la même période (1970 à 1980), et stockant de l'eau douce relativement agressive, nécessitent une remise à niveau. Pour cela, l'équipe du SDEE propose une solution de réfection à l'aide de membranes synthétiques type "liner". Ces matériaux spécialement conçus pour l'eau potable offrent une solution durable et adaptée à des supports fortement dégradés. En 2021, 2 cuves de 150 m³ ont été traitées avec cette technique.

BORNES DE RECHARGE POUR VÉHICULES ÉLECTRIQUES

Afin de contribuer à l'évolution des modes de déplacement doux, le SDEE s'est associé à neuf syndicats d'énergie et aux deux métropoles de la région Occitanie, pour créer le réseau public Révéo de bornes de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables.
Financées par l'ADEME, le SDEE et les communes, ces bornes apportent aux conducteurs une sécurité en offrant une autonomie complémentaire aux véhicules électriques et hybrides rechargeables, qui se chargent habituellement au domicile ou sur le lieu de travail.
Avec plus de 1 200 bornes, le réseau Révéo s'étend désormais à l'ensemble du territoire régional mais aussi national grâce à la compatibilité de son badge qui permet l'accès à la plupart des réseaux de bornes.

38
bornes de recharge

4 595
sessions de recharge en 2021
(+ 53% par rapport à 2020)

ÉVOLUTION DE LA TARIFICATION DU RÉSEAU RÉVÉO

Avec plusieurs années de recul sur le fonctionnement du réseau d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables, il est apparu que le tarif des charges ne permettait pas de couvrir les coûts de fonctionnement et de maintenance du service. En 2021, une nouvelle tarification a donc été adoptée par les membres du groupement régional Révéo, comprenant principalement :

- une augmentation du coût de l'abonnement, et l'ajout d'un coût de fourniture du badge ;
- une tarification basée sur les kWh fournis, sans forfait de branchement, mais avec un surcoût au-delà d'une certaine durée de branchement, ainsi qu'une augmentation du plafond de session, pour limiter l'effet des "véhicules ventouses" ;
- un maintien des modulations tarifaires selon la typologie de borne (rapide ou accélérée), du statut des usagers (abonné ou itinérant) et en fonction des heures de jour ou de nuit.

Retrouvez le détail des tarifs et toutes les informations utiles sur le réseau Révéo : **www.reveocharge.fr**

Cette modification vise dans un premier temps à couvrir une part complémentaire des coûts de l'électricité délivrée et de maintenance des équipements, avec à moyen terme l'objectif de parvenir à un équilibre financier pour l'exploitation de ce service. Cependant, les récentes augmentations du prix de l'électricité risquent de rapidement remettre en cause les choix établis.

LE TOP 10 DES BORNES LOZÉRIENNES LES PLUS UTILISÉES

	kWh délivrés	Nombre de sessions	Km parcourus
Saint-Chély d'Apcher Place du Foirail	9 117	397	60 779
Mende Boulevard Lucien Arnault	8 486	460	56 573
Mende Rue Saint-Ilpide	8 268	388	55 115
Le Massegros RD 32	6 374	297	42 493
Nasbinals Place de La Poste	6 353	282	42 353
Marvejols Le Pré de Suzon	6 080	228	40 533
Langogne Quai du Langouyrou	4 785	259	31 900
Rieutort de Randon Parking foyer	4 763	170	31 753
Peyre en Aubrac Place du Foirail	4 056	227	27 040
Marvejols Place du Barry	3 875	176	25 833

À SUIVRE EN 2022...

MISE EN PLACE D'UN SCHÉMA DIRECTEUR D'INFRASTRUCTURES DE RECHARGE POUR VÉHICULES ÉLECTRIQUES (SDIRVE)

Prévue dans le cadre de la Loi d'Orientation des Mobilités (LOM) de 2019, la mise en place d'un SDIRVE permet à la collectivité en charge de son élaboration de bénéficier d'un rôle de "chef d'orchestre" du développement de l'offre de recharge sur son territoire, pour aboutir à une offre coordonnée entre les maîtres d'ouvrage publics et privés, cohérente avec les politiques locales de mobilité et adaptée aux besoins des utilisateurs.

Dans une logique de mutualisation et de cohérence avec l'existence du réseau Révéo, une démarche collective a été initiée par l'Entente "Territoire d'Énergie Occitanie" afin de confier une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage à un cabinet externe pour la mise en oeuvre d'un SDIRVE interdépartemental, couvrant le périmètre des 13 syndicats d'énergie d'Occitanie. La validation de ce schéma directeur est prévue pour fin 2022.

ÉNERGIES RENOUVELABLES

Grâce à la loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte du 17 août 2015 et à la modification de ses statuts, le SDEE est aujourd'hui en mesure d'accompagner la réalisation de tout équipement de production d'énergie renouvelable.
Se positionnant progressivement sur cette nouvelle thématique, le Syndicat s'est déjà engagé auprès de deux opérateurs pour la réalisation et l'exploitation de deux installations de production d'électricité d'origine photovoltaïque.

2
centrales en service en 2021

16,7 MWc
de puissance installée

PREMIÈRE ANNÉE DE FONCTIONNEMENT DE LA CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE DE RÉDOUNDEL

En 2021, la centrale a produit 2 210 MWh, soit près de 99% de la production attendue, pour un chiffre d'affaires de 138 822 €

Évolution de la production en 2021 (en MWh)

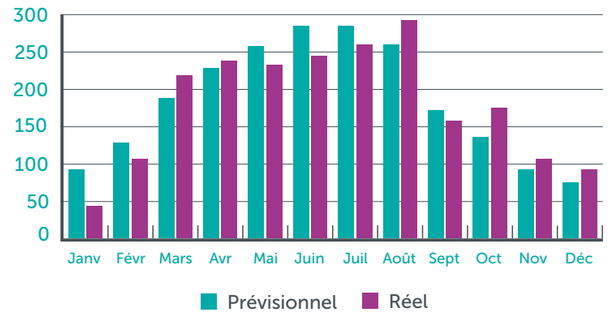

À SUIVRE EN 2022...

ACCOMPAGNER LE DÉVELOPPEMENT DES ÉNERGIES RENOUVELABLES

La loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la Transition Énergétique pour la Croissance Verte a fixé des objectifs ambitieux de déploiement de solutions de production d'énergie renouvelable, qui ont été renforcés en 2020 avec la révision de la Programmation Pluriannuelle de l'Energie (PPE).

Sous cette impulsion, de nombreuses collectivités lozériennes sont désormais fortement sollicitées par des développeurs privés et manquent parfois d'outils et d'ingénierie afin d'éclairer leurs choix. Les projets liés aux énergies renouvelables constituent désormais un enjeu important de développement territorial qu'il apparait opportun d'accompagner pour :

- faciliter la concertation locale afin d'avoir des projets qualitatifs avec la meilleure acceptabilité possible ;
- poser clairement les questions d'aménagement du territoire et d'implication des collectivités, en particulier celles pour lesquelles les enjeux économiques, sociaux, écologiques et paysagers sont forts ;
- maximiser les retombées économiques sur le territoire, au-delà de la simple fiscalité et des revenus de location des terrains, par du co-investissement public et/ou citoyen.

Afin de mettre en place une démarche départementale qui puisse répondre à ces différents enjeux, le SDEE a engagé une réflexion pour étudier l'intérêt de création d'une société d'économie mixte (SEM), portée par le SDEE, pour accompagner le développement de projets EnR en Lozère, dans une logique de mutualisation de moyens, d'expertise et de financement de projets.

ZOOM SUR...

LE PROGRAMME COCOPEOP

A l'occasion de l'édition 2021 du salon Energaïa, l'entente Territoire d'Energie Occitanie, l'ADEME et la Région Occitanie ont signé un partenariat pour accompagner le développement de projets éoliens ou photovoltaïques.

Baptisé COCOPEOP, ce programme vise à mettre en place un réseau régional de conseillers à destination des collectivités de l'échelon communal, pour les accompagner dans le développement des projets photovoltaïques et éoliens sur leur territoire, en mettant en place sur 3 ans des actions d'animation, de communication et de formation. L'objectif est ainsi de faciliter la montée en compétences et le partage d'expériences des collectivités locales concernées par le développement de ce type de projets.

CHALEUR RENOUVELABLE

La mission Chaleur Renouvelable accompagne les maîtres d'ouvrage, publics ou privés, dans la mise en œuvre de leurs projets de géothermie, solaire thermique et bois-énergie.
Signataire d'un contrat avec l'ADEME, le SDEE est aussi l'opérateur technique, administratif et financier des projets de chaleur renouvelable en Lozère.
Les collectivités territoriales, le secteur social et médico-social ainsi que les entreprises peuvent faire appel, gratuitement, aux techniciens du SDEE.

41
maîtres d'ouvrage accompagnés

1,2 M€
d'aides attribuées

ACTIVITÉ 2021 DE LA MISSION

La mission Chaleur Renouvelable est entrée dans une nouvelle période d'objectifs : 2021 - 2023

- **41 accompagnements** de maîtres d'ouvrages réalisés :
  26 entreprises, 9 collectivités territoriales et 6 établissements médico-sociaux, établissements publics et associations
- **14 installations mises en service**
- **38 dossiers** de demandes de financement déposés
  31 installations et 7 études
- **22 installations financées**

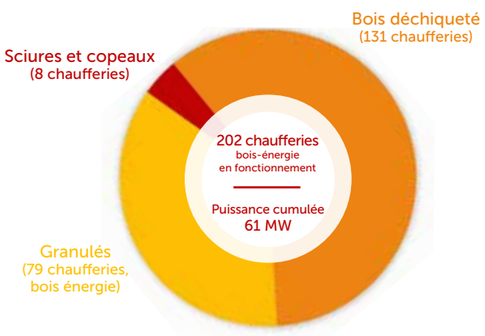

Installations bois énergie en service en Lozère à fin 2021
Source : Observatoire du Bois-Énergie

Les partenaires

ZOOM SUR...

LA MISSION CHALEUR RENOUVELABLE EN LOZÈRE

Cofinancée par l'ADEME, la Région Occitanie et le Département de la Lozère, la mission Chaleur Renouvelable apporte un accompagnement gratuit auprès des maîtres d'ouvrages de projets de chaleur renouvelable (géothermie, solaire thermique et bois-énergie) en réalisant des analyses d'opportunités qui permettent de vérifier la cohérence technico-économique de leurs projets.

Interlocutrice référente et neutre, cette mission présente les avantages et les inconvénients de chacune des technologies, en cohérence avec les spécificités de chacun des projets.

LE SDEE OPÉRATEUR TERRITORIAL CHALEUR RENOUVELABLE ET GESTIONNAIRE DÉLÉGUÉ DU FONDS CHALEUR

En complémentarité des actions de la mission Chaleur Renouvelable, le SDEE est l'opérateur du Contrat de Développement Territorial (COT) de la chaleur renouvelable de l'ADEME, pour le département de la Lozère.

Il propose ainsi un accompagnement complet à ses collectivités adhérentes et aux maîtres d'ouvrage privés en travaillant en synergie avec l'ensemble des partenaires techniques du territoire.

30 projets ont été retenus dans le cadre de ce contrat, la moitié portée par des acteurs publics, l'autre moitié par des acteurs du secteur privé, pour une puissance totale de 8,5 GWh de production EnR (géothermie, solaire thermique et bois-énergie).

L'ADEME a confié au SDEE la gestion déléguée des crédits issus du Fonds Chaleur pour ces projets. Cela permet de faire émerger plus facilement des projets de taille modeste et d'apporter aux bénéficiaires une plus grande réactivité dans le traitement de leurs demandes et dans le versement des aides.

En 2021, trois commissions d'attribution des aides, composées du SDEE et de l'ADEME, ont étudié 21 dossiers et ont validé plus de 1,2 million d'euros d'aides pour 3,5 GWh de production de chaleur renouvelable.

Suivi des objectifs

En nombre de projets

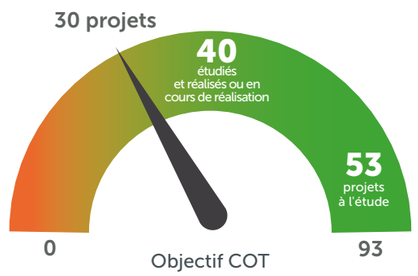

En Mégawatt-heure (MWh/an)

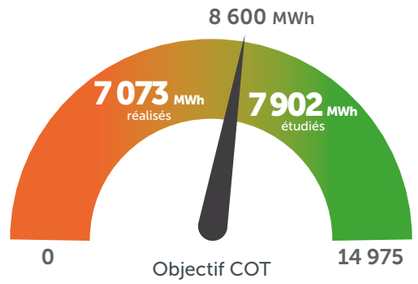

REMISE DE CHÈQUES AUX MAÎTRES D'OUVRAGE ACCOMPAGNÉS PAR LE FONDS CHALEUR

Dans le cadre du contrat territorial Chaleur Renouvelable lui confiant la gestion déléguée des aides du Fonds Chaleur pour soutenir les projets portés en Lozère, le SDEE a souhaité mettre en avant cette démarche et présenter un panel de dossiers accompagnés et instruits, à travers une remise de chèques pour quatre bénéficiaires :

- Communauté de communes du Haut-Allier : 65 160 € (projet de chauffage par géothermie de 60 kW)
- Commune de La Bastide Puylaurent : 33 629 € (installation d'une chaudière automatique à granulés de bois de 50 kW en remplacement de cinq petites chaudières fioul)
- SARL Ebénisterie Poudevigne (Le Buisson) : 35 802 € (remplacement d'une chaudière bois vétuste par une chaudière automatique à bois déchiqueté de 160 kW)
- SARL Midi Maintenance (Mende) : 23 846 € (remplacement d'une ancienne chaudière fioul par deux chaudières automatiques à granulés de bois de 80 kW chacune)

Pour rappel, tous types de maîtres d'ouvrages, hors particuliers, sont éligibles à ce dispositif : collectivités territoriales, secteur médico-social, entreprises, associations.

ACTU 2021

½ JOURNÉE GÉOTHERMIE

Le 25 novembre, le SDEE organisait à Saint Germain du Teil une demi-journée technique sur la géothermie à destination des élus.

Après la présentation des spécificités de cette technologie, les élus présents ont pu visiter le bâtiment multi-accueil de la commune de Saint Germain du Teil, chauffé et rafraîchi grâce à la géothermie, et bénéficier des conseils et de l'expertise des différents acteurs du projet.

La géothermie présente de nombreux atouts : c'est une énergie compétitive et inépuisable, indépendante de l'évolution du prix des combustibles fossiles, ne nécessitant pas de transport et qui est invisible après travaux.

ACHAT GROUPÉ D'ÉLECTRICITÉ

En réponse à l'ouverture à la concurrence du marché de l'énergie et à la suppression des tarifs règlementés de vente, le SDEE de la Lozère s'est associé à dix syndicats d'énergie pour constituer un groupement de commandes ouvert à tout organisme d'utilité publique, qui compte aujourd'hui près de 2 500 membres et plus de 42 000 points de livraison.

Le renouvellement des principaux marchés du groupement est intervenu en 2021, dans un contexte de hausse inédite et ininterrompue des prix de l'électricité, qui s'est accélérée en fin d'année, avec une incidence significative attendue sur le budget énergétique 2022 de l'ensemble des adhérents.

3 900
points de livraison en Lozère

36 GWh
de consommation annuelle

LA STRATEGIE D'ACHAT DU GROUPEMENT

Avec la fin progressive des tarifs règlementés de vente, l'achat d'énergie constitue aujourd'hui un enjeu important pour maîtriser au mieux son budget énergétique, mais devient aussi de plus en plus complexe, en raison d'un nombre croissant de variables et d'un marché de plus en plus fluctuant.

LES 11 SYNDYCATS PILOTES DU GROUPEMENT

2022	2023	2024
Achat classique effectué fin 2021 pour l'année 2022. La mise en place d'un achat fragmenté étant impossible dans les délais impartis.	Achats fragmentés par prises de position, en vue de : • décaler l'achat dans le temps et éviter les périodes de tension du marché • diversifier le risque par des achats bloc aux moments considérés comme les plus opportuns	

La solution classique et la plus fréquemment utilisée consiste à solliciter différents fournisseurs pour obtenir une offre de prix fixe sur une durée déterminée, ce qui permet à l'acheteur d'anticiper son budget et de ne pas subir les hausses du marché, sous réserve de signer au bon moment.

Lorsque les volumes achetés sont significatifs, l'achat d'énergie peut également être fractionné en plusieurs blocs. Cette solution, qui nécessite d'être accompagné par des experts du secteur énergétique, permet de profiter des opportunités de marché et d'optimiser son achat.

S'agissant du groupement piloté en Lozère par le SDEE, et compte tenu des contraintes de calendrier induites par le renouvellement des adhésions au groupement au cours de l'année 2021, le choix d'un achat classique pour la fourniture d'électricité sur l'année 2022 s'est imposé de lui-même. Concernant les années 2023 et 2024, une stratégie d'achats fragmentés pour tenter de saisir les meilleures opportunités de marché sera mise en place. Toutefois, au moment de la rédaction de ce rapport, qui coïncide avec le démarrage du conflit russo-ukrainien, les tensions sur le marché de l'énergie sont toujours présentes et les prix restent très élevés. A l'heure actuelle, face aux incertitudes et aux tensions auxquelles nous sommes tous confrontés, la cohésion et la solidarité semblent donc être les attitudes à privilégier dans l'attente d'une stabilisation à moyen terme d'un marché devenu totalement délirant.

UN BOUCLIER TARIFAIRE POUR LIMITER LA HAUSSE DES PRIX DE L'ÉNERGIE

Pour faire face à la hausse du prix de l'énergie, le gouvernement a mis en place un bouclier tarifaire, permettant de plafonner à 4% l'augmentation du tarif réglementé de vente (TRV) de l'électricité par l'adoption de mesures bénéficiant à l'ensemble des consommateurs.

Dans un premier temps, la Taxe Intérieure sur la Consommation Finale d'Électricité (TICFE) est réduite depuis le 1er février 2022, et pendant un an, à son niveau minimum prévu par le droit européen. Aujourd'hui fixée à 22,5 euros par mégawattheure (€/MWh), elle passera à 0,5 €/MWh pour les sites professionnels d'une puissance souscrite supérieure à 36 kVA, et à 1 €/MWh pour les autres sites. Le coût budgétaire de cette mesure pour l'État est évalué à 8 milliards d'euros.

Le Gouvernement a également décidé d'augmenter de 20 térawattheures (TWh) les volumes ARENH (Accès Régulé à l'Électricité Nucléaire Historique) livrés en 2022, afin que l'ensemble des consommateurs bénéficient de la compétitivité du parc électronucléaire français. Le prix de ces volumes additionnels d'ARENH sera révisé à 46,2 €/MWh, contre 42 €/MWh pour les volumes initiaux (100 TWh).

Pour rappel, l'ARENH est un mécanisme mis en place en 2011 et jusqu'en 2025, qui oblige EDF à vendre une partie de la production d'électricité produite par les centrales nucléaires historiques à des fournisseurs concurrents, s'ils en font la demande, à un prix régulé. Ce dispositif a été créé pour permettre à l'ensemble des fournisseurs de s'approvisionner en électricité de base dans des conditions économiques équivalentes à celles d'EDF. Il permet ainsi à tous les consommateurs de bénéficier d'une électricité moins chère, puisque l'investissement dans le parc nucléaire actuel, consenti dans les années où EDF était en situation de monopole, a déjà été amorti.

ZOOM SUR...

LE RATTRAPAGE EVENTUEL DES TRV EN 2023

Les mesures exceptionnelles prises par le gouvernement sont les bienvenues, mais la tenue dans le temps de ce bouclier tarifaire interroge, avec notamment la question d'un éventuel rattrapage du TRV.

Selon l'article 181 de la loi de finances 2022, qui a permis la mise en place de ces mesures d'urgence, une compensation devra être mise en œuvre à compter de la première évolution de l'année 2023 des tarifs réglementés de vente d'électricité, pour couvrir les pertes de recettes supportées par EDF en raison de la mise en œuvre du mécanisme de limitation en 2022.

A ce jour, les modalités de rattrapage du tarif sont inconnues et le contexte inédit dans lequel nous nous trouvons ne permet en aucun cas de préjuger de la suite qui sera donnée au dispositif.

À SUIVRE EN 2022...

MISE EN PLACE D'UN MARCHÉ DE VALORISATION DE L'EFFACEMENT DES CONSOMMATIONS ÉLECTRIQUES

L'effacement de consommation électrique consiste à réduire temporairement le niveau de consommation d'un site dans le but de maintenir l'équilibre du réseau électrique, notamment en hiver lors des pics de consommation.

Lorsqu'un consommateur "s'efface" du réseau, il peut valoriser directement cette réduction de consommation sur le marché de l'électricité par un mécanisme mis en place par RTE, qui repose sur la notification d'échanges de blocs d'effacement, nommé NEBEF.

Afin d'accompagner les collectivités et structures publiques qui seraient concernées par cette démarche, la constitution d'un groupement de commandes dédié à la valorisation de l'effacement électrique a été initiée et devrait être opérationnelle en 2022.

EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

"L'énergie la moins chère est celle qui n'est pas consommée". Dans un contexte de flambée des coûts de l'énergie jamais observé, la maîtrise de la demande énergétique représente un enjeu majeur dont les différents échelons de l'administration territoriale (État, Région, Département) ont bien conscience.

De multiples dispositifs peuvent aujourd'hui être mobilisés pour financer la rénovation énergétique des bâtiments. C'est dans cette perspective que le SDEE a souhaité se positionner en tant qu'appui aux collectivités pour les accompagner tout au long de leurs projets de rénovation, allant de la définition du programme travaux à la réception de celui-ci.

166 k€
d'aides ACTEE mobilisés

38 audits énergétiques programmés en 2022

LE PROGRAMME ACTEE

ACTEE — Action des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Énergétique

Le programme ACTEE est un dispositif porté au niveau national par la FNCCR, qui **vise à accélérer la rénovation énergétique des bâtiments publics** en soutenant et en accompagnant la mutualisation des actions d'efficacité énergétique par le financement d'ingénierie, d'études et de matériels.

Le programme ACTEE se décline en Lozère à travers les services d'accompagnement suivants :

- **Définition d'une stratégie** de rénovation énergétique ;
- **Réalisation d'études de faisabilité** : outil d'aide à la décision offrant une vision claire sur les investissements à réaliser et les économies générées ;
- **Établissement du plan de financement prévisionnel** en mobilisant les leviers de financement disponibles ;
- **Montage des dossiers de subvention** ;
- **Appui à la contractualisation** avec un maître d'œuvre ;
- Relecture des dossiers de consultation des entreprises ;
- **Appui à la réception des travaux** ;
- **Suivi** des consommations post travaux.

L'accompagnement du SDEE dans le cadre du programme ACTEE est totalement gratuit, pensez-y !

RECENSEMENT DU PATRIMOINE BÂTI

Afin d'évaluer les besoins du territoire dans le cadre du programme ACTEE, le SDEE a mené, au cours de l'été 2021, une enquête auprès des 152 communes et 10 communautés de communes lozériennes en vue de recenser leur patrimoine bâti. Le retour des questionnaires a permis d'identifier :

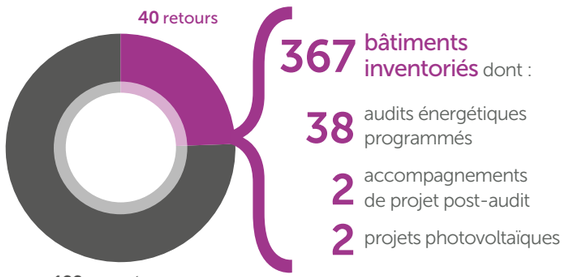

367 bâtiments inventoriés dont :
- **38** audits énergétiques programmés
- **2** accompagnements de projet post-audit
- **2** projets photovoltaïques

En 2021, **le SDEE a été lauréat de deux Appels A Projets (AAP) du programme national ACTEE 2** portant sur la rénovation énergétique du patrimoine public des collectivités.

À la vue des besoins d'accompagnement conséquents remontés par les collectivités, une candidature au dernier AAP du programme ACTEE 2, dénommé SEQUOIA 3, a été déposée en ce début d'année 2022 avec sept autres syndicats de l'entente Territoire d'Énergie Occitanie (TEO).

AAP SEQUOIA 2	AAP* MERISIER	AAP SEQUOIA 3
13 syndicats de l'entente TEO	4 syndicats de l'entente TEO	7 syndicats de l'entente TEO
LAURÉAT	LAURÉAT	EN COURS
Rénovation du patrimoine tertiaire des collectivités	Rénovation des bâtiments scolaires primaires	Rénovation du patrimoine tertiaire des collectivités

*Appel À Projets

LE DISPOSITIF ÉCO-ÉNERGIE TERTIAIRE

Éco Énergie Tertiaire

Issu de la Loi Elan, **le dispositif Éco Énergie Tertiaire**, plus communément appelé **"Décret Tertiaire", impose aux acteurs publics et privés du secteur tertiaire de réaliser des économies d'énergie significatives** dans l'objectif de **favoriser l'efficacité et la sobriété énergétique des bâtiments** tertiaires en France (administrations, écoles, hôpitaux, commerces...).

Quelles obligations ?

Le décret prévoit une obligation principale : **la réduction de la consommation d'énergie finale dans les bâtiments existants** avec un objectif d'au moins 40% en 2030, 50% en 2040 et 60% en 2050. Ces objectifs progressifs seront fixés par rapport à une consommation de référence à définir entre 2010 et 2019.

-40 % en 2030 | **-50 %** en 2040 | **-60 %** en 2050

Les assujettis auront également pour obligation d'afficher annuellement, dès 2022, leurs résultats sur la plateforme numérique **OPERAT** (Observatoire de la Performance Énergétique, de la Rénovation et des Actions du Tertiaire) afin de permettre à l'ADEME le suivi des obligations.

Quels sont les bâtiments concernés par le décret Tertiaire ?

Le décret s'applique à **tous les bâtiments à usage tertiaire,** ou tout ensemble de bâtiments situés sur une même unité foncière dont l**a surface est supérieure ou égale à 1 000 m²** (y compris centres techniques municipaux, piscines, gymnases et EPHAD).

Quels sont les leviers d'action pour réduire ses consommations ?

- Agir sur l'enveloppe du bâti pour améliorer les performances énergétiques (isolation, menuiseries...) ;
- Favoriser l'installation d'équipements plus performants (chauffage, eau chaude, refroidissement) et de dispositifs de contrôle ou de gestion active ;
- Optimiser les modalités d'exploitation des équipements ;
- Adapter les locaux à un usage économe en énergie et sensibiliser les occupants aux bonnes pratiques.

CALENDRIER

- **23 juillet 2019** — décret créant Éco Énergie Tertiaire
- **1er octobre 2019** — entrée en vigueur d'Éco Énergie Tertiaire
- **30 septembre 2022** — 1ère échéance de remontée des données de consommation sur la plateforme OPERAT
- **Fin 2024** — analyse détaillée des données 2020-2023
- **30 septembre 2027** — échéance de déclaration de modulation des objectifs pour la 1ère décennie
- **Fin 2031** — vérification de l'atteinte des objectifs à la fin de la 1ère décennie

MES ÉCO-GESTES AU QUOTIDIEN

- 1°C sur le chauffage = - 7% sur la facture

Le comportement des usagers a un impact non négligeable sur les consommations énergétiques, mais il demeure un levier difficile à activer.

Pour tendre vers une sobriété dans les usages, le SDEE propose aux collectivités un kit d'affiches écogestes afin de sensibiliser leurs collaborateurs et administrés.

Ce kit est téléchargeable sur le site internet du SDEE.

ACTU 2021

RECRUTEMENT D'UN ÉCONOME DE FLUX

Le SDEE a procédé en 2021 au recrutement d'un Économe de flux / Chargé de mission Transition énergétique pour une durée de 3 ans.

Ses missions seront d'évaluer les gisements d'économie d'énergie, mais aussi d'accompagner les communes et EPCI dans la mise en oeuvre de leurs travaux de rénovation et d'en assurer le suivi à long terme.

Contact : **Arnaud BOAZZO**
a.boazzo@sdee48.fr - 06 77 28 04 63

A SUIVRE EN 2022...

RENFORCER LA DYNAMIQUE DE RÉNOVATION DES BÂTIMENTS PUBLICS

Suite au recensement du patrimoine bâti mené auprès des collectivités lozériennes, le SDEE a lancé, en fin d'année 2021, une consultation pour la réalisation d'une campagne collective d'audits énergétiques.

Ces audits seront confiés à trois bureaux d'étude spécialisés et permettront de fournir aux collectivités des données consolidées leur permettant de se projeter sur leur gestion patrimoniale et les investissements à réaliser.

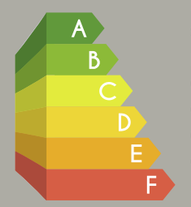

Pour financer cette opération, le Syndicat mobilisera, en complément des aides obtenues dans le cadre du programme ACTEE, une enveloppe de 50 000 € sur fonds propres afin de supporter la charge financière liée à ces études énergétiques, dans la limite de deux bâtiments par collectivité.

BILAN DU SIÈGE ADMINISTRATIF

Les services administratifs contribuent au fonctionnement quotidien du SDEE par

- l'administration générale de la structure
- la gestion comptable et financière
- la gestion des ressources humaines
- le suivi des marchés publics
- la communication
- la gestion du parc informatique
- l'animation de la politique qualité

MOYENS HUMAINS

11 Femmes

Moyenne d'age 45 ans

43 Hommes

10 agents statutaires

Statut

44 contractuels de droit privé

MISE EN PLACE DES COMMISSIONS INTERNES ET CONSULTATIVES

Afin de créer des moments d'échange et faciliter l'expression des délégués du Syndicat, le Comité Syndical a acté de l'installation de deux commissions de travail thématiques. Le périmètre de chacune de ces commissions est présenté ci-après :

COMMISSION ENERGIE ET RÉSEAUX

- Organisation du service public de distribution et de fourniture d'électricité, suivi du cahier des charges de concession ;
- Développement des énergies et de la chaleur renouvelables ;
- Organisation des activités éclairage public, mobilité décarbonée et voirie.

COMMISSION ENVIRONNEMENT

- Organisation du service de collecte et de traitement des déchets ménagers ;
- Organisation et développement du service eau et assainissement.

COMMISSION CONSULTATIVE PARITAIRE DE L'ÉNERGIE (CCPE)

Issue de la loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte (TECV) de 2015, la CCPE vise à favoriser la coordination, la cohérence et la mutualisation des actions et des investissements dans le domaine des énergies, par le rapprochement du SDEE avec les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre inclus dans le périmètre du Syndicat.

Cette commission permet de favoriser la mutualisation des actions et des investissements pour une mise en oeuvre efficace de la transition énergétique. Elle est composée de deux collèges, constitués chacun à parité de représentants du SDEE et des EPCI, soit 10 membres pour chaque collège.

ACTU 2021

DES PRIMES D'ASSURANCE MULTIPLIEES PAR DEUX

En 2021, le SDEE a procédé au renouvellement de ses contrats d'assurance. En raison de nombreux sinistres incendie sur des installations de tri des déchets, le renouvellement du contrat d'assurance dommages aux biens de l'usine de traitement de Rédoundel s'est avéré très compliqué. Dans un premier temps, aucun assureur n'a souhaité porter le risque de couverture. Après plusieurs mois de recherche, une solution a enfin pu être trouvée mais avec une incidence financière significative. Ainsi, le renouvellement des contrats a conduit à un doublement des primes d'assurance passant, pour l'ensemble des contrats du SDEE, de 50 000 € à 100 000 € par an.

RÉPARTITION DU PERSONNEL PAR SERVICE

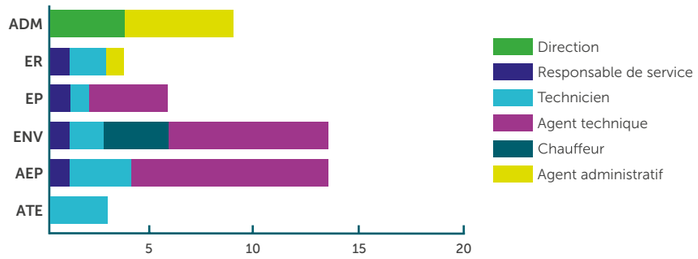

ADM : administration/fonction support
ER : électrification rurale
EP : éclairage public
ENV : environnement
AEP : eau et assainissement
ATE : accompagnement transition énergétique

BILAN DES FORMATIONS

Les agents du SDEE ont eu accès à un large choix de formations cette année. Les possibilités de déplacement et de rencontres ayant été bien plus favorables qu'en 2020, nous observons en 2021 une augmentation considérable du nombre de formations de 236 % en nombre d'heures. On note également une grande part de formations de type permis et CACES.

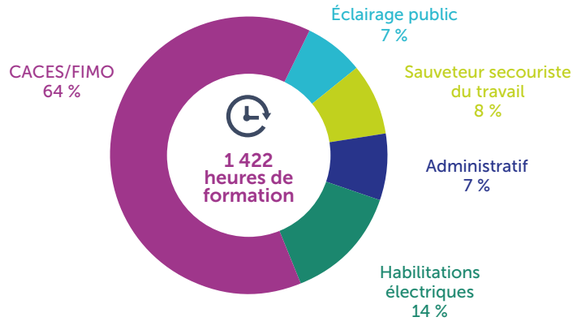

ACTU 2021

CONVENTION AVEC LE SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS (SDIS)

Le SDEE comptant dans ses effectifs des sapeurs-pompiers volontaires, une convention a été signée avec le SDIS de la Lozère afin de définir les conditions et modalités de disponibilité de ces agents pendant leur temps de travail.

ARRIVÉES/DÉPARTS

ARRIVÉE

Arnaud BOAZZO
Économe de flux
Chargé de mission Transition énergétique

DÉPARTS

Hugo GAUTIER
Service Eau et assainissement
Agent technique

Gérard QUINTIN (retraite)
Responsable du Centre départemental de traitement de déchets

Alain ROME (retraite)
Service Environnement
Agent technique

Denis ROMAN (retraite)
Service Éclairage public
Agent technique

Emmanuel VALANTIN
Service Environnement
Agent technique

ADHÉSION AU SERVICE DE DÉLÉGUÉ À LA PROTECTION DES DONNÉES DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LOZÈRE (CDG 48)

Le cadre réglementaire sur la protection des données à caractère personnel (RGPD) impose à toutes les collectivités territoriales et établissements publics de désigner un Délégué à la Protection des Données (DPD). Le SDEE a donc décidé d'adhérer au service mutualisé de Délégué à la Protection des Données du CDG 48, à travers la signature d'une convention, pour un montant de 2 100 € comprenant un accompagnement sur 3 ans.
Cette prestation bénéficie d'un accompagnement du programme "France Relance" et sera prise en charge à 100 %.

VISITE DE SURVEILLANCE CERTIFICATION ISO 9001

Les 17 et 18 novembre 2021, une nouvelle auditrice est venue dans nos locaux afin de procéder à la visite de surveillance pour la certification qualité ISO 9001. Ce moment d'échange fut l'occasion de lui faire découvrir les nombreuses activités du SDEE, l'auditrice nous faisant de son côté bénéficier de ses conseils.

Premier syndicat d'énergie a avoir été certifié en février 2004, cet engagement permet au SDEE d'assurer un système de management efficient, le suivi de la satisfaction client et la fourniture de produits et de services conformes aux attentes de cette norme. La certification fait l'objet d'un suivi annuel, tandis qu'elle est renouvelée tous les 3 ans lors d'un contrôle plus approfondi.

ZOOM SUR...

ADHÉSION AU COSLR (COMITÉ D'OEUVRES SOCIALES LANGUEDOC-ROUSSILLON)

Proposé par le Centre de Gestion de la Lozère, le SDEE a décidé d'adhérer au Comité d'Oeuvres Sociales Languedoc-Roussillon (COSLR). Les agents du Syndicat en bénéficient depuis le 1er janvier 2022.

Ce Comité a pour objet de fournir une aide matérielle, financière, morale et culturelle. Il vise à améliorer les conditions de vie, dans les domaines de l'action sociale, des agents en activité ou en fonction, titulaire ou contractuel, et des retraités des collectivités territoriales et établissements publics du ressort territorial des CdG de l'Hérault et de la Lozère, et adhérents à l'association.

COMPTES ADMINISTRATIFS 2021

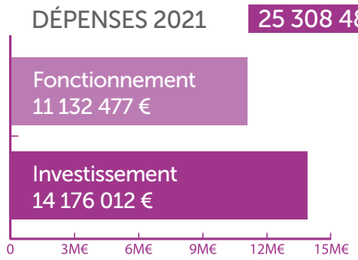

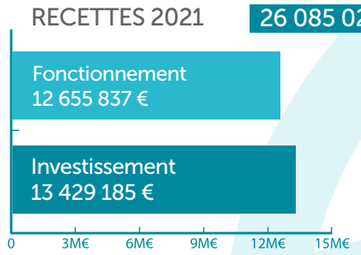

BUDGET GÉNÉRAL

LES DÉPENSES 2021

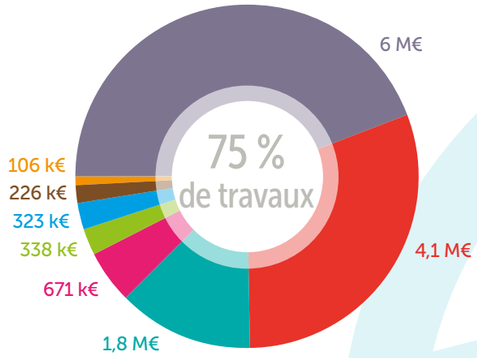

- Travaux de voirie - 44,3%
- Travaux d'électrification - 30,4%
- Participation centrale PV de La Tieule - 12,9%
- Participations versées aux communes - 5,0%
- Autres opérations d'investissement - 2,5%
- Charges de personnel - 2,4%
- Charges de fonctionnement - 1,7%
- Fonds Chaleur - 0,8%

LES RECETTES 2021

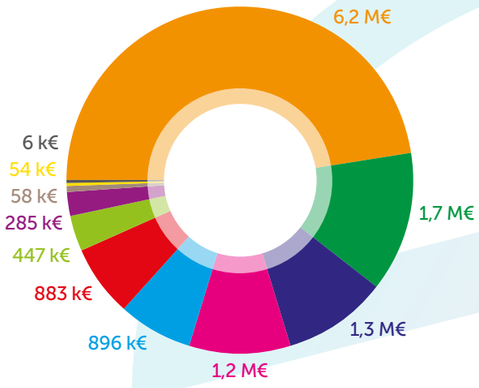

- Participations des communes aux travaux - 47,8%
- Taxe sur l'Électricité - 12,8%
- FACÉ - 9,8%
- Redevance de concession ENEDIS (R1 et R2) - 9,5%
- Participations ENEDIS - 6,9%
- Excédent capitalisé - 6,8%
- Participations des particuliers aux travaux - 3,4%
- Subventions FEDER/Région - 2,2%
- Cotisations adhérents - 0,4%
- Participations du Département - 0,35%
- Divers (autres produits exceptionnels) - 0,05%

BUDGET VOIES ET RÉSEAUX (SPIC*)

LES DÉPENSES 2021

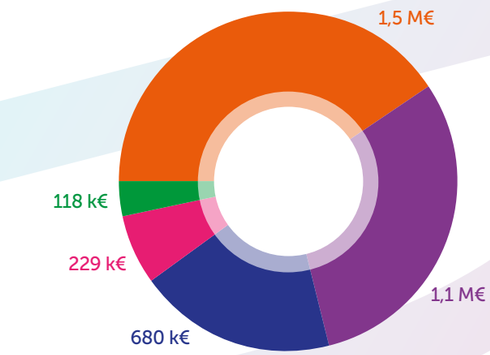

- Charges de personnel - 40,8%
- Achats de fournitures pour travaux - 30,3%
- Charges de fonctionnement - 19,1%
- Travaux bâtiment Éclairage public - 6,5%
- Achats véhicules et matériels - 3,3%

LES RECETTES 2021

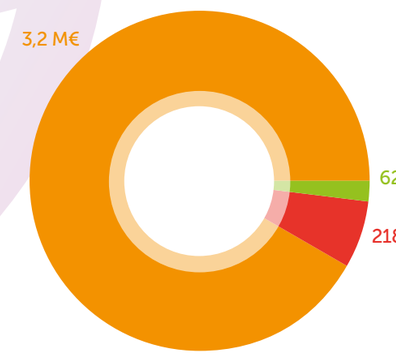

- Facturation de travaux - 91,9%
- Subventions mission Chaleur renouvelable - 6,3%
- Divers (autres produits exceptionnels) - 1,8%

BUDGET ENVIRONNEMENT (SPIC*)

LES DÉPENSES 2021

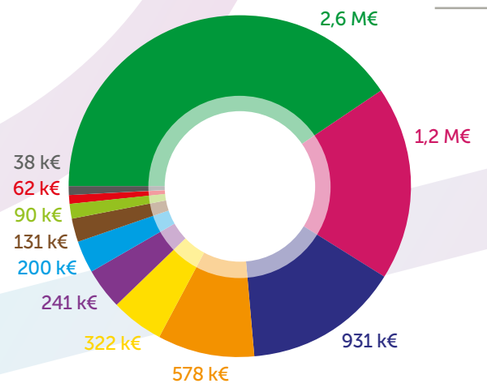

- Charges de sous-traitance - 40,7%
- Charges de fonctionnement internes - 18,3%
- Charges de personnel - 14,7%
- TGAP - 9,1%
- Travaux CDT Rédoundel - 5,1%
- Déchèteries - Centres de transfert - PAV - 3,8%
- Provisions post exploitation - 3,2%
- Achats véhicules et matériels - 2,1%
- Prise de participation URBA 84 - 1,4%
- Remboursement de la dette - 1,0%
- Participations versées aux collectivités - 0,6%

LES RECETTES 2021

- Facturation des prestations - 65,9%
- Participations éco-organisme Collecte sélective - 12,6%
- Ventes de matériaux - 8,2%
- Excédent capitalisé - 7,0%
- Participations éco-organismes Déchèteries - 3,1%
- Divers (autres produits exceptionnels) - 2,5%
- Participation collectivités remplacement colonnes - 0,7%

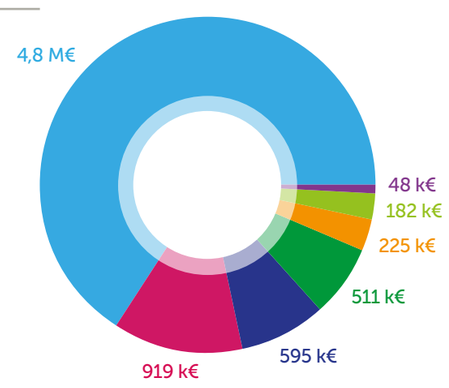

*SPIC : Service Public Industriel et Commercial

SDEE de la Lozère — territoire d'énergie LOZÈRE

ORGANIGRAMME

Une équipe au service des collectivités de Lozère

04 66 65 35 01
04 66 65 77 79

PRÉSIDENT
Alain ASTRUC

DIRECTEUR GÉNÉRAL DES SERVICES
Laurent LLINAS
04 66 65 77 72 — 06 70 03 33 24 — l.llinas@sdee48.fr

DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE
Aurélie MALLET
04 66 65 77 61
07 86 61 55 21
a.mallet@sdee48.fr

ACCUEIL COURRIER
Justine GAILLARD
04 66 65 35 01
j.gaillard@sdee48.fr

ASSISTANTE DE DIRECTION
Andrée VIDAL
04 66 65 77 77
direction@sdee48.fr

DIRECTEUR DES SERVICES TECHNIQUES
Pascal SOLIGNAC
04 66 65 77 67
06 80 67 09 12
p.solignac@sdee48.fr

Administration

RESSOURCES HUMAINES
CARRIÈRE FORMATION
Andrée VIDAL
04 66 65 77 77
a.vidal@sdee48.fr

PAIE
Michèle VIALA
04 66 65 77 63
m.viala@sdee48.fr

FINANCES - COMPTABILITÉ
Anne ROMERO
04 66 65 77 78
a.romero@sdee48.fr

Michèle VIALA
04 66 65 77 63
m.viala@sdee48.fr

MARCHÉS PUBLICS - VOIRIE
Claudie AVIGNON
04 66 65 77 62
c.avignon@sdee48.fr

Communication / Qualité

CHARGÉE DE MISSION
Claire BRINGUET
04 66 49 22 50
06 02 07 90 07
c.bringuet@sdee48.fr

ASSISTANTS COMMUNICATION
Justine GAILLARD, Grégory GARREL

GESTION DES ASSEMBLÉES
Andrée VIDAL
04 66 65 77 77
a.vidal@sdee48.fr

Électrification rurale

RESPONSABLE DU SERVICE
Joël AMBLARD
04 66 65 77 74
06 80 66 61 41
j.amblard@sdee48.fr

TECHNICIENS

Laurent DALLE
04 66 65 77 75
06 82 99 36 34
l.dalle@sdee48.fr

Alain RAYNALDY
04 66 65 77 66
06 07 85 96 85
a.raynaldy@sdee48.fr

SECRÉTAIRE
Agnès COULOMB
04 66 65 77 64
04 66 65 27 92
a.coulomb@sdee48.fr

Éclairage public

RESPONSABLE DU SERVICE
Sébastien ROL
04 66 32 34 98
06 31 22 53 68
s.rol@sdee48.fr

ÉQUIPE TECHNIQUE
Mickaël BEAUFILS, Ludovic DE CONTO, Fabrice MAGNE, Aurélien PODEVIGNE, Guilhem BOULET

SECRÉTAIRE
Valérie DIDES
04 66 65 77 76
v.dides@sdee48.fr

Eau et assainissement

RESPONSABLE DU SERVICE
David JEANJEAN
04 66 49 21 30
07 86 61 54 09
d.jeanjean@sdee48.fr

TECHNICIENS

Fabrice FALCON
06 80 67 09 10
f.falcon@sdee48.fr

Yvan MARTIN
06 80 88 50 30
y.martin@sdee48.fr

Christophe BEAUFILS
06 07 47 04 51
c.beaufils@sdee48.fr

Pascal MAURIN
06 80 66 31 28
p.maurin@sdee48.fr

Joris GRAS
06 30 21 58 86
j.gras@sdee48.fr

Simon DURAND

ÉQUIPE TECHNIQUE

INTERVENTION EAU POTABLE
- **Équipe 1 :** 06 08 83 47 77 — Rui GOMES DA CUNHA - Olivier MARTIN
- **Équipe 2 :** 06 83 30 35 36 — Bruno JAFFUEL
- **Nettoyage réservoirs :** 06 72 43 79 93 — Christophe MEYNIER - Marc VALETTE

INTERVENTION ASSAINISSEMENT
- **Camion hydrocureur :** 06 80 67 09 11 — Anthony ROCHER, Guillaume VALENTIN

INTERVENTION ÉLECTROMÉCANIQUE
- **Sébastien MONTY :** 06 78 39 52 42
s.monty@sdee48.fr

SECRÉTAIRE
Valérie DIDES
04 66 65 77 76
v.dides@sdee48.fr

Environnement (siège)

RESPONSABLE DÉCHÈTERIES OBSERVATOIRE DES DÉCHETS
Grégory GARREL
04 66 65 77 73
06 47 94 78 38
g.garrel@sdee48.fr

ASSISTANTE ADMINISTRATIVE
Justine GAILLARD
04 66 65 35 01
j.gaillard@sdee48.fr

NUMÉRO VERT (appel gratuit)
0 800 88 12 05
contact@teamrecyclage.fr

Centre de traitement des déchets

RESPONSABLE DU SITE
Laurent PRADIER
04 66 49 90 30
06 08 27 30 07
l.pradier@sdee48.fr

RESPONSABLE COLLECTE SÉLECTIVE TECHNICIEN ISDND
David MAGNE
04 66 49 90 34
06 08 37 46 76
d.magne@sdee48.fr

ÉQUIPE TECHNIQUE
Salim ABAOUI, Philippe BESTION, Didier BOULET, Gilles CAUSSE, Christophe DEZOTHEZ, Jean-Luc FERRIER, Lionel FERRIER, Arnaud MALIGES, Jérôme MARTINEZ, Daniel PLANCHON, Alain ROME, Jean-Luc SAVAJOLS, Christian VIALA, Clément VIDAL

Chaleur renouvelable

TECHNICIENS

Christelle BOUT
04 66 65 77 79
06 42 28 01 09
c.bout@sdee48.fr

Nicolas LELONG
04 66 65 77 71
06 42 28 31 53
n.lelong@sdee48.fr

Efficacité énergétique

ÉCONOME DE FLUX
Arnaud BOAZZO
04 66 65 77 68
06 77 28 04 63
a.boazzo@sdee48.fr

SDEE
de la Lozère
territoire d'énergie

Syndicat Départemental d'Énergie et d'Équipement de la Lozère
12 Boulevard Henri Bourrillon
48000 MENDE

04 66 65 35 01
direction@sdee48.fr
@sdee48
Facebook.com/sdee.lozere

www.sdee-lozere.fr

Directeur de publication : Alain Astruc, Président
Comité de rédaction : Claire Bringuet, Justine Gaillard, Laurent Llinas, Aurélie Mallet
Crédits photos : SDEE de la Lozère, Lozère Ingénierie, DR